

Département : VIENNE
Commune : SAVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015 À 20 H.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD (arrivé à 20h25), Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Était excusée : Mme Ginette BOUYER.

Pouvoir : Mme Ginette BOUYER à M. Mickaël COLIN.

Était absent : M. Nicolas BROSSARD pour le vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. André RIGNAULT a été élu secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE.
4. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
5. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE (ATD 86).
6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS.
7. CESSION PAR LA SARL DE LA GRANGE, ET PAR MADAME PISSARD BERNADETTE, DE DIVERS BIENS AU PROFIT DE LA COMMUNE.
8. QUESTIONS DIVERSES.

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015 :**

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

➤ **DROITS DE PRÉEMPTION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ✓ Section A n° 1019 – 1020 – 1021 – 1023 « Champagné-Lureau ».
- ✓ Section D n° 817 « Épinoux ».
- ✓ Section A n° 1093 « La Chauffière » et ZC n° 24 « Les Saules ».

➤ **TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE :**

Dans le cadre de la promotion interne, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ÈRE} classe à compter du 1er décembre 2015 pour Madame Catherine JACQUET.

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé de procéder à la révision du loyer par l'application de l'indice de référence, ce qui représente une augmentation 0,02 %, et porte le loyer à 442,16 € à compter du 1^{ER} décembre 2015.

➤ **ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE (ATD 86) :**

Les statuts de l'Agence Technique Départementale datent de sa création en 1984 et n'ont pas été modifiés depuis. Aujourd'hui une mise à jour est nécessaire compte tenu de l'évolution de ses missions et du besoin de moderniser son fonctionnement.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de l'ATD 86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés le 22 septembre 2015 par le Conseil Communautaire portant sur l'accueil de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire : temps extrascolaire et temps périscolaire du mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes.

- De solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant la modification des statuts.

➤ **CESSION PAR LA SARL DE LA GRANGE, ET PAR MADAME PISSARD BERNADETTE, DE DIVERS BIENS AU PROFIT DE LA COMMUNE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE :

- la proposition de donation à l'euro symbolique présentée par la SARL DE LA GRANGE des parties communes du « Hameau Fleuri » (voirie de la partie construite et salle associative).
- La proposition de cession à l'euro symbolique présentée par Madame PISSARD Bernadette en accord avec Madame VIGNAUD Blanche de la parcelle cadastrée section G n° 1837 « Loing » d'une superficie de 1877 m². Madame PISSARD demande que soit mentionné dans l'acte notarié qu'un droit de passage pour tous véhicules y compris matériel agricole soit créé sur cette parcelle au profit des parcelles enclavées cadastrées section G n° 1668 et 1669.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés qui seront passés en l'étude de Maître GILBERT, notaire à CIVRAY (Vienne).

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer la Mairie le jeudi toute la journée en plus du lundi matin afin que les agents puissent effectuer le traitement des dossiers et réaliser dans de bonnes conditions certaines tâches en dehors des horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la fermeture de la Mairie le jeudi toute la journée en plus du lundi matin.
- Dit que la fermeture doit être effective dès le jeudi 5 novembre 2015.
- Précise qu'une information sera faite dans la presse, sur le site Internet et l'Éclair Savignéen.

Les horaires d'ouverture de la mairie au public seront donc les suivants à compter du lundi 2 novembre 2015 :

Lundi : 14H00 – 17H00

Mardi – mercredi – vendredi : 9H30 – 12H00 - 14H00 – 17H00

Samedi : 9H30 – 12H00

ESCRIME :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le CD 86 Escrime pour l'année 2015/2016 pour l'utilisation de la salle polyvalente, le mercredi de 17H45 à 19H45, afin d'y dispenser des cours d'escrime. La Présidente, Madame Lysiane SARI demande s'il est possible de revoir la convention afin de prolonger les cours d'escrime jusqu'à 21H30 étant donné que le cours de zumba programmé juste après n'a pas lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour la prolongation des cours d'escrime jusqu'à 21H30. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

ASSOCIATION « FIGARO Si, FIGARO Là » :

Monsieur le Maire fait savoir que la participation de la commune, après déduction des ventes de places et encarts publicitaires, s'élève à 238 €. La participation initiale de la Commune était de 750 € pour la représentation de « ROMÉO ET JULIETTE ».

CHORALE SINFONIA DE CIVRAY

Monsieur le Maire fait savoir que la chorale SINFONIA désire faire un concert, le vendredi 18 mars 2016 à 20H30, en l'église de Savigné. Le Conseil Municipal s'en réjouit et prend date de cet événement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.